

La vision de Seoul pour l'avenir de la sauvegarde du patrimoine vivant pour le développement durable et la paix

La rencontre internationale de Séoul
Célébration du 20e anniversaire de la
Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Libérer la force du patrimoine vivant pour le développement durable et la paix

25-26 juillet 2023

À l'occasion du 20e anniversaire de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, une rencontre internationale a été organisée à Séoul, en République de Corée, les 25 et 26 juillet 2023. La réunion a rassemblé des représentants des États parties à la Convention, des penseurs, des détenteurs de patrimoine vivant, des experts, des représentants de la société civile et des jeunes, dont certains étaient présents à Séoul et d'autres ont participé en ligne. Sous le thème « Libérer la force du patrimoine vivant pour le développement durable et la paix », la réunion a célébré les réalisations de vingt ans de mise en œuvre de la Convention et a esquissé une vision de son orientation future. Quatre panels thématiques ont exploré le patrimoine vivant en relation avec (i) les moyens de subsistance durables, (ii) le monde naturel, (iii) 'une éducation de qualité et (iv) l'environnement numérique.

L'événement a été organisé par le Ministère des affaires étrangères de la République de Corée (MOFA) et l'Administration du patrimoine culturel de Corée (CHA) en collaboration avec l'UNESCO et le Centre international d'information et de travail en réseau sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique sous l'égide de l'UNESCO (ICHCAP) et la Fondation du patrimoine culturel de Corée (CHF).

Contexte et réalisations

- En vingt ans de mise en œuvre, la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a considérablement élargi le concept de patrimoine culturel pour y inclure les pratiques, les expressions et les systèmes de connaissances qui se transmettent de génération en génération. Deux décennies après son adoption en 2003, la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, avec 181 États parties, 676 éléments inscrits sur les listes de la Convention et 217 ONG accréditées, a atteint l'un de ses objectifs majeurs : sensibiliser à l'importance de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, accroître sa visibilité au niveau international et placer les communautés du patrimoine vivant au cœur de la sauvegarde du patrimoine culturel.
- Ainsi, alors qu'il y a vingt ans, seule une poignée de pays avaient intégré le patrimoine culturel immatériel - ou « patrimoine vivant » - à leurs politiques, nous constatons aujourd'hui que la Convention est devenue une référence clé presque universelle pour ses États parties dans la mise en place d'institutions et la mise en œuvre de politiques et de lois publiques, comme en témoignent les rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention à l'échelle nationale.

- Bien qu'il s'agisse d'une réalisation extraordinaire, il reste encore beaucoup à faire. Le patrimoine vivant dans le monde est toujours menacé, que ce soit en raison des changements démographiques, des pressions économiques, des développements technologiques rapides, de la perte des langues, de la dégradation de l'environnement, des pandémies ou de l'évolution des valeurs et des comportements. Nombre de ces menaces compromettent la sauvegarde et la transmission du patrimoine vivant lui-même, en affaiblissant la cohésion communautaire, en éliminant les espaces de transmission et d'apprentissage, ce qui conduit souvent à la déresponsabilisation, et en fin de compte à une réduction de la diversité culturelle et à un sentiment d'aliénation.
- L'humanité reste confrontée à des défis majeurs qui sont étroitement liés à ces menaces qui pèsent sur le patrimoine vivant. Une grande partie de la population mondiale ne dispose pas de moyens de subsistance durables, les effets du changement climatique sont de plus en plus apparents, les systèmes éducatifs peinent à répondre aux besoins réels des apprenants, les discours de haine sous forme de xénophobie, de racisme et d'autres types d'intolérance sont alimentés par les plateformes en ligne, les conflits dans le monde continuent de faire de nombreuses victimes, et la migration et l'urbanisation rapide ne cessent de perturber et de réorganiser les structures sociales. L'ère numérique a des répercussions considérables sur les modes contemporains d'apprentissage, de travail, d'interaction et de cohabitation, et affecte également la transmission et l'expression du patrimoine culturel vivant.
- Ces défis mondiaux sont pressants et appellent une action immédiate. Nous devons placer le patrimoine vivant et les valeurs sur lesquelles il se fonde au cœur des agendas nationaux et internationaux de développement durable, pour une action collective fondée sur un sentiment de solidarité entre les hommes et reconnaissant que notre diversité est notre force.

Notre vision : Libérer la force du patrimoine vivant pour le développement durable et la paix

- Il est temps de libérer la force du patrimoine vivant pour garantir le développement durable et la paix, afin de renforcer la solidarité et l'inclusion, de préserver la biodiversité et les océans, et de répondre aux crises sanitaires, sociales et économiques. Il est temps de reconnaître la culture comme un bien public mondial, comme le souligne la déclaration pour la culture de 2022 adoptée par 150 États lors de la conférence de MONDIACULT, et, avec elle, de reconnaître l'importance du patrimoine vivant dans toutes les dimensions de la durabilité. Il est temps que la culture, y compris le patrimoine vivant, soit reconnue non seulement comme un droit fondamental, mais aussi comme un pilier essentiel de la durabilité en soi.
- Nous rappelons que le patrimoine culturel immatériel est créé et recréé par les communautés qui le pratiquent et le transmettent et qu'il est indissociable de leur vie sociale, culturelle et économique. Au cours des vingt prochaines années, nous devons faire entendre la voix des membres des communautés, afin qu'elles véhiculent et partagent des solutions adaptées à leur contexte et qu'elles renforcent leur participation active aux niveaux national et international. Cela contribuera à garantir que les programmes de développement durable exploiteront réellement la force du patrimoine vivant pour atteindre nos objectifs communs.
- Nous reconnaissons que l'intersection entre le patrimoine vivant et le développement économique est complexe et multiforme (ODD 2, 5, 8, 11), et que l'activité économique peut avoir des effets à la fois positifs et négatifs sur la sauvegarde du patrimoine vivant, et sur les moyens de subsistance des praticiens et des communautés. Les connaissances, les compétences et les pratiques que les communautés locales possèdent, conservées, transmises et améliorées au fil des générations ont le potentiel pour fournir des moyens de

subsistance à de nombreuses personnes et générer des revenus et un travail décent, y compris des personnes de différents âges et genres, ainsi que des peuples autochtones

- Nous réaffirmons le rôle central que le patrimoine vivant peut jouer dans la résolution des défis environnementaux mondiaux pressants pour nos vies et notre planète, non seulement en fournissant des solutions éprouvées, mais aussi en façonnant et en réaffirmant notre relation au monde naturel. Les expressions du patrimoine vivant encouragent les valeurs de respect, de garde et de réciprocité envers la nature et favorisent la prise de conscience et la compréhension des divers systèmes de valeurs et concepts que les communautés locales ont en relation avec le monde naturel.
- Nous reconnaissons que le patrimoine vivant est une ressource puissante pour répondre à la crise mondiale actuelle de l'apprentissage, là où les systèmes éducatifs peinent à répondre aux attentes et aux besoins de la prochaine génération. Le patrimoine vivant peut contribuer de manière significative à l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement, à l'appréciation de la diversité culturelle et à l'éducation à la paix, à la citoyenneté mondiale et au développement durable.
- Nous reconnaissons l'impact révolutionnaire de la technologie numérique sur la vie des gens et sur leur patrimoine culturel immatériel, qui représente à la fois de nouvelles menaces et de nouvelles opportunités pour la transmission continue de ce patrimoine aux générations futures. Nous soulignons qu'à cet égard, il est important d'aborder les questions de droits et d'éthique dans l'espace numérique changeant. Nous pensons également qu'à l'heure où les discours de haine et les expressions de racisme et de xénophobie circulent rapidement sur internet, la puissance du patrimoine vivant de favoriser le respect de la diversité et de célébrer les différences peut et doit être exploitée comme une force de contre-pouvoir qui relie les peuples du monde entier au lieu de les diviser.
- Nous sommes convaincus que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel doit impliquer toutes les parties prenantes et tous les domaines politiques - à l'intérieur et au-delà du secteur culturel. Cela implique les autorités nationales, les gouvernements locaux, les organisations de la société civile, les organisations internationales et le secteur privé. Une action conjointe et des réponses adaptées peuvent considérablement améliorer le présent et l'avenir de la sauvegarde du patrimoine vivant et faire en sorte qu'il soit mis à profit pour améliorer la vie des gens.
- Au cours des 20 prochaines années, nous prévoyons qu'avec des efforts renouvelés et une action conjointe de toutes les parties prenantes, le rôle du patrimoine culturel immatériel en tant que moteur du développement durable sera fermement établi et pleinement intégré aux plans, politiques et programmes de développement nationaux à tous les niveaux, reconnaissant en même temps l'interdépendance entre la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le développement durable, la paix et la sécurité humaine.

Action future

Pour atteindre cette perspective, nous devons

- favoriser les opportunités d'initiatives innovantes pour la sauvegarde du patrimoine vivant, le développement durable et la paix.
- soutenir la transmission par l'émergence de jeunes leaders et faire entendre leur voix dans les arènes locales, nationales et internationales.

- renouveler notre engagement à poursuivre un renforcement ambitieux des capacités orienté vers des stratégies de développement durable nées des communautés, qui intègrent la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, en veillant à ne laisser personne de côté.
- encourager les espaces de dialogue et de coopération entre toutes les parties prenantes, en réunissant les communautés, les États, les ONG et les organisations internationales pour qu'ils partagent leurs expériences et élaborent ensemble des politiques et des programmes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur culturel.
- promouvoir des approches transversales d'élaboration des politiques, en s'appuyant sur les synergies existantes entre les instruments et les programmes de l'UNESCO, afin de réaliser pleinement le potentiel du patrimoine culturel immatériel en tant que facteur de développement social et économique inclusif, et de durabilité environnementale, tout en reconnaissant son interdépendance avec la paix et la sécurité humaine.
- mettre en œuvre des approches économiques sensibles au patrimoine et des mesures de sauvegarde qui mettent le patrimoine vivant au service de l'amélioration des moyens de subsistance durables des communautés, tout en encourageant la poursuite de la pratique et de la transmission de leur patrimoine culturel d'une manière significative et appropriée
- intégrer la sauvegarde du patrimoine vivant aux politiques et aux programmes des industries créatives et renforcer les capacités des praticiens du patrimoine vivant (artisanat, performance artistique, etc.), afin de permettre aux communautés d'exploiter leur patrimoine vivant pour maintenir leurs moyens de subsistance.
- intégrer la sauvegarde du patrimoine vivant aux plans et stratégies nationaux de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation au changement climatique, en appliquant des approches basées sur les communautés.
- soutenir le développement et le renforcement des mécanismes et instruments de suivi, aux niveaux national, régional et international, afin de générer de nouvelles données sur la contribution du patrimoine vivant à la protection de la biodiversité, à la réduction des risques de catastrophes et à l'atténuation des impacts du changement climatique, en garantissant un partage juste et équitable des bénéfices pour les communautés, les groupes et les individus concernés.
- ancrer fermement le patrimoine vivant dans les politiques et stratégies éducatives et culturelles à tous les niveaux, former les enseignants et les éducateurs à la manière de travailler avec les communautés sur l'intégration de leur patrimoine vivant dans leurs programmes, et incorporer le patrimoine vivant aux programmes et approches de l'éducation formelle dans les écoles et les établissements de formation des enseignants, à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels (EFTP) et aux programmes d'éducation non formelle, y compris dans les musées, les centres culturels et les centres d'apprentissage de proximité.
- explorer le potentiel des technologies numériques pour renforcer la représentation des communautés du patrimoine vivant dans l'environnement numérique et pour les connecter à travers le monde afin qu'elles puissent partager leurs préoccupations, leurs aspirations et leurs expériences en matière de sauvegarde de leur patrimoine culturel vivant, main dans la main avec la société civile et les jeunes, tout en promouvant des principes éthiques afin d'éviter le renforcement des préjugés dans l'environnement numérique, l'appropriation illicite et la représentation erronée du patrimoine vivant. Cela contribuera à promouvoir le respect de la diversité et à célébrer les différences pour contrer les discours de haine et les expressions de racisme et de xénophobie qui circulent rapidement sur internet.

- Promouvoir le rôle important que le patrimoine vivant et sa sauvegarde peuvent jouer dans la lutte contre la discrimination fondée sur le genre, et créer des espaces communs de dialogue sur la meilleure façon de parvenir à un avenir intégrant la dimension de genre et d'améliorer la compréhension de la dimension de genre et de ses complexités.
- améliorer la disponibilité et la diffusion des données et des connaissances sur la contribution du patrimoine vivant au développement durable, tant au niveau national qu'international, en s'appuyant sur les mécanismes existants de la Convention, notamment le cadre global de résultats de la Convention et son mécanisme de rapports périodiques .
- continuer à renforcer la Convention de 2003, en vue de soutenir les pays dans leurs efforts de sauvegarde, d'assurer une plus grande équité, un meilleur équilibre géographique et une meilleure représentation dans toutes les régions et de maintenir les exigences de compatibilité avec les instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, de développement durable et de respect mutuel entre les communautés, les groupes et les individus.